



DEC172451DR17

Décision portant nomination de Mme Morgan PERENNOU aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 6539 intitulée Laboratoire des Sciences de l'Environnement Marin

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC161216DGDS portant nominations de M. Luis Tito DE MORAIS aux fonctions de Directeur de l'Unité Mixte de Recherche UMR 6539 ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR6539 en date du 11/07/2017;

Considérant que Mme Morgan Perennou a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par l'Université de Rennes 1 du 27 au 29 mars et du 24 au 26 avril 2017.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Morgan Perennou, Ingénieure d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 6539 intitulée Laboratoire des Sciences de l'Environnement Marin à compter du 1^{er} mai 2017.

Mme Morgan Perennou exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Morgan Perennou est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Plouzané, le

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Le Directeur de l'unité

Gabrielle Inguscio

M. Luis Tito DE MORAIS

Visa du président de l'UBO

Matthieu Gallou